



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT de
BESANCONCANTON de
BESANÇON – EST**2024-50 Subvention Notre-
Dame de la Libération**NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 7 octobre 2024que la convocation du Conseil avait été faite le
26 septembre 2024 et que le nombre des
membres en exercice est de 23Exécution des articles L 2121-7 et suivants du
Code Général des Collectivités
Territoriales.

Le Maire,

Commune de **THISE**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ****EXTRAIT**
du **Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le premier
le Conseil Municipal de la commune de THISE
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de septembre.

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M.
DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FREZE, Mme GUILMAILLE M. KIEFFER, M.
LABBACI, Mme MARCHE, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme
RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme RUISSEAUX (pouvoir à M. LABBACI), Mme Paillet
(pouvoir à Mme RODRIGUEZ), M. FALLOT (pouvoir à M. FREZE), M. HEQUETTE (pouvoir
à M. ALLAIN), Mme GAUTHIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur ALLAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces
fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. le maire rappelle au conseil municipal que six des arbres entourant la statue de la Vierge ont été diagnostiqués par la société Verts Tiges comme présentant un fort risque de chute. La mairie en conséquence a produit un arrêté municipal interdisant l'accès au belvédère géré par l'association des amis de Notre Dame de la Libération depuis 1996.

Une réunion de travail en vue de permettre une remise en état a été provoquée, permettant d'obtenir trois devis de remise en état compris entre 13 000€ traitement compris, et 6 000€ abattage et mise en sécurité des troncs seulement.

L'association Les amis de Notre Dame de la Libération s'est engagée à gérer la remise en état du site et le traitement des troncs une fois les arbres abattus.

Le diocèse a proposé de prendre en charge 50% du devis de 6 000€

S'agissant d'un site remarquable qui sert de destination à de nombreux marcheurs, thisiens comme venant de l'extérieur, et constatant que le belvédère entretenu par l'association est un atout pour la commune de Thise, M. le maire propose de prendre en charge les 50% restant soit une somme de 3 000€ sous forme de subvention exceptionnelle d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la présente proposition ;
- Propose d'inscrire les crédits correspondants à l'article 204421 « Biens mobiliers, matériel et études ».

Thise, le 30 septembre 2024
Le Maire, Pascal DERIOT